



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un répartiteur et d'un gestionnaire
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Les conducteurs de véhicules lourds et le personnel impliqué dans la gestion des horaires des conducteurs.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Rendre le participant capable d'appliquer les exigences de la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET CONTENU DU COURS

À la fin de la session de formation, le participant sera en mesure d'effectuer les tâches suivantes :

1. Fatigue

- Reconnaître les principaux symptômes de la fatigue, ses causes et facteurs aggravants, ainsi que les moyens de la prévenir

2. Véhicules visés

- Reconnaître, parmi les véhicules utilisés, lesquels sont visés par le règlement

3. Nouveautés

- La journée (24 heures)
- La remise à zéro
- La règle du 14 jours
- La 16^e heure

4. Heures de repos

- Déterminer quelles activités sont du repos
- Déterminer le début et la fin de la journée
- Situer le début et la fin d'un poste de travail
- Appliquer l'obligation du 10 heures de repos quotidien
- Appliquer l'obligation du 8 heures consécutives de repos avant de conduire
- Déterminer les situations où un conducteur peut être relevé de ses responsabilités

5. Heures de conduite et de travail

- Déterminer quelles activités sont du travail et lesquelles sont de la conduite
- Respecter le nombre maximum d'heures de conduite et de travail autorisé par journée et par poste de travail

6. Cycle de travail

- Respecter la règle du 24 heures consécutives de repos durant les 14 derniers jours
- Respecter le nombre maximum d'heures de conduite et de travail autorisé par cycle de travail
- Calculer la veille le nombre d'heures disponibles pour le lendemain (en utilisant ou non le tableau récapitulatif)
- Appliquer la remise à zéro d'un cycle de travail

7. Dépassement et augmentation des heures autorisées

- Identifier dans quelles situations un dépassement des heures de conduite ou de travail est autorisé
- Déterminer dans chaque cas le nombre d'heures de conduite et de travail supplémentaires permit

8. Heures de repos : exceptions à la règle

- Report du repos journalier
- Répartir correctement ses heures de repos dans la couchette
- Calculer, après chaque période de repos dans la couchette, le nombre d'heures de conduite et de travail disponibles jusqu'à la prochaine période de repos dans la couchette

9. Fiche journalière

- Remplir une fiche journalière selon les modalités prévues au règlement
- Déterminer les situations où la fiche journalière n'est pas requise

10. Documents

- Conserver à bord les documents exigés

11. États-Unis

- Respecter les exigences de la réglementation américaine qui diffèrent de la réglementation québécoise, notamment :
 - Les heures de repos requises
 - Les heures de conduite et de travail autorisées par poste et par cycle de travail
 - La remise à zéro du cycle
- Éviter les erreurs les plus fréquentes lors de la transition entre les deux juridictions

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Nous avons privilégié une méthode d'enseignement où le contenu est scindé en courtes présentations suivies aussitôt d'exercices d'apprentissage, conçus de manière à ce que le participant assimile, en les appliquant, les règles présentées.

MATÉRIEL REMIS À L'ENTREPRISE

- Guide de gestion de la fatigue

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Guide heures de conduite des conducteurs de véhicules lourds (SAAQ)
- Fiche journalière sur le règlement des heures de conduite et de repos - longue distance
- Fiche sur le règlement sur les heures de conduite et de repos - courte distance
- Fiche fractionnement heures de conduite et repos dans la couchette (solo)
- Guide heures de conduite des conducteurs de véhicules lourds (petit guide bleu)
- Exercices
- Article « La fatigue au volant »

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances à la fin

DURÉE

4 heures de contenu théorique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

